

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

26 - ACQUISITION DES PARCELLES I 691 ET I 694

Monsieur le Maire expose que la Commune a été sollicitée par l'Etude de Maître LACOSTE, par courrier en date du 5 Décembre 2017, à propos de la régularisation de la situation de deux parcelles sises au droit du n° 35, chemin des Barthes à Oloron Ste-Marie.

Dans le cadre de la modification de l'assiette de ce chemin, la Municipalité avait, en son temps, procédé à la rectification d'un virage sur la propriété des Consorts CAMSUSOU-LAHITTE.

L'ensemble des documents d'arpentage et parcellaire avait été régularisé ; il s'agit des parcelles I 691 et I 694.

Les propriétaires actuels proposent la cession gratuite à la Commune. Il convient donc de donner suite à cette sollicitation afin de régulariser officiellement la situation.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter l'acquisition des parcelles I 691 et I 694 à titre gratuit de la part des Consorts CAMSUSOU-LAHITTE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires afférents à ce dossier,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par la Commune.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03/07/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019